

Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégué-e-s du 22 Mai 2025 à 20h00 à l'Auberge de la Couronne à Sâles

Présences et excusés selon listes annexées

1. Souhaits de bienvenue

Le Président, M. Georges Python ouvre l'Assemblée de Délégué-e-s de l'ABVGN à 20 heures à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles. Il adresse son cordial salut à toute l'Assemblée et aux invités présents.

En introduction la parole est cédée à M. Stéphane Baechler, Vice-Syndic de Sâles. Il nous fait un bref historique de sa commune et du restaurant, chargé d'histoires, dans lequel nous nous trouvons. Sâles est une commune accueillante, proche de Bulle dans laquelle il nous souhaite la bienvenue.

2. Convocation / Constitution de l'Assemblée

Les membres ont été invités à télécharger la convocation, le tractanda et les annexes sur le site internet de l'ABVGN. L'ordre du jour a également été publié dans la Feuille Officielle n° 18 du 02.05.2025. Aucune remarque n'est émise sur la convocation à l'Assemblée.

Le scrutateur nommé pour la soirée est M. Dominique Barras de la commune de Massonnens. Toutes les communes sont représentées valablement pour les délibérations (30 voix) de ce fait, la majorité se monte à 16 voix.

Mme La Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, M. Le Préfet de la Gruyère M. Vincent Bosson, MM. Dominique Ayer de la Commune de Gibloux et Gilles Audergon de la Commune de Vuisternens-dt-Romont se sont excusés de ne pouvoir être présents à cette Assemblée. M. Eric Mennel, Chef de Service au SEn est représenté par son collaborateur M. Jonathan Dorthe.

3. Approbation du PV de l'Assemblée du 14 novembre 2024

Aucune remarque n'est émise sur le dernier PV. Il est ainsi accepté à l'unanimité par les délégué-e-s à main levée et en donne décharge au CODIR et à son auteure, avec les remerciements.

4. Comptes 2024

Les comptes ne sont pas relus étant donné qu'ils ont été distribués avec la convocation de cette Assemblée.

4.1 Présentation

Les charges 2024 se sont montées à CHF 84'009.80 Budgétisées à CHF 111'900.- Un excédent de revenus de CHF 28'756.00 (y c. intérêts) en découle et sera décompté sur la prochaine facturation.

Les investissements payés en 2024 correspondent aux reports des investissements initialement planifiés pour 2023.

Le Président a précisé que les liquidités ont été placées afin de générer un revenu d'intérêts.

Aucune question n'est formulée.

4.2 Rapport de l'organe de révision

Madame Christelle Décoppet de la Fiduciaire Butty SA présente le rapport de l'organe de révision. Elle en résume les points principaux et explique le contrôle effectué aux Délégués. Le rapport est signé par Mesdames Décoppet et Richoz de la Fiduciaire.

La révision a été réalisée conformément aux exigences légales et n'a relevé aucune divergence. Selon évaluation, les comptes annuels 2024 sont conformes. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes 2024.

4.3 Rapport de la commission financière

M. Thierry Schmid, Président de la commission financière, a présenté son rapport indiquant que la réunion de la commission s'est tenue le 16 mai 2025. Il a souligné la transparence et l'exhaustivité des comptes ainsi que du rapport. Il en remercie le CODIR et la secrétaire-caissière pour leur travail.

L'année 2024 est une année de transition sans événement particulier. Selon son rôle, conformément à l'article 72 al. H, la commission financière prend position et recommande d'accepter les comptes 2024.

Une copie du procès-verbal de la séance sera publiée sur le site internet de l'ABVGN, dans la rubrique des annexes.

4.4 Approbation

L'Assemblée des Délégué-e-s approuve les comptes 2024, par main levée, à l'unanimité et en donne décharge au CODIR et à la secrétaire-caissière.

Le Président remercie les membres pour le climat de confiance généré entre tous les acteurs.

5. Informations sur les études en cours concernant la future STEP régionale

Les rapports concernant la future STEP régionale ont été transmis via la plateforme FRIAC aux services de l'Etat concernés. Le CODIR suit l'évolution du dossier et peut confirmer, ce soir, qu'elle va bon train.

À la suite du vote en novembre dernier sur les mesures d'ozonation, l'entreprise ESCO Sàrl a été mandatée. Les analyses des étapes 1 et 2 sont favorables, sans détection de bromat ni de nitrosamines. Par conséquent, les étapes 3 et 4 pourront être menées simultanément. Elles sont en cours.

6. Informations sur les études en cours pour le collecteur Romont-Autigny / Transformation Step de Romont

Le collecteur de la Glâne a été retenu. Un dossier de demande préalable a été soumis aux communes concernées par le passage du collecteur. Sur cette base, la commune d'Autigny a transmis les documents aux différents services de l'État. Le dossier est en bonne situation, bien que des conditions soient à prévoir, notamment en ce qui concerne l'espace réservé aux eaux.

La STEP de Romont sera convertie en STAP et les études à ce sujet sont en cours. Dans ce cas-là, la commune de Romont transmettra les données à l'État.

7. Informations concernant 3 associations en 1

Chaque commune a reçu un projet de statuts pour l'ABVGN en cas de fusion des 3 associations ABVGN-AEGN-AIMPGPS. Nous leur demandons une relecture et un feedback d'ici à la fin du mois de juin 2025. Les annexes doivent être adaptées aux chiffres 2024, pour ce faire, le CODIR demande à toutes les communes de remplir le questionnaire reçu, au plus proche de leur conscience.

L'ABVGN prévoit de rassembler les délégué-e-s et les présidents des commissions financières des communes membres afin que M. Kottelat d'ESCO Sàrl explique en détail la clé de répartition conformément aux données techniques obtenues.

Un message sera ensuite rédigé pour transférer les informations aux citoyennes et citoyens.

8. Informations concernant l'Entreprise d'Endiguement de la Glâne

Comme mentionné lors de l'Assemblée du 31 janvier 2025, en présence de l'ensemble des communes membres, l'ABVGN se concentre sur la stratégie plutôt que sur les opérations pratiques, lesquelles sont à la charge des communes. Toutefois, lors de ladite assemblée, il a été décidé que l'ABVGN mènerait encore des travaux en 2025. Le 9 mai 2025, l'ABVGN a transmis le détail des travaux prévus, en attente d'un retour d'une commune. Les travaux seront soumis aux conditions météorologiques.

9. Divers / Questions

Pour clarifier, il est indiqué dans les statuts actuels qu'il y a un délégué-e par commune membre pour 1000 habitants et que le nombre total de délégué-e-s doit toujours être de 30. De ce fait, la dernière fraction supérieure à 500 habitants donne droit à une voix supplémentaire.

M. le préfet Valentin Bard prend la parole, reconnaissant le projet souvent ingrat mais essentiel se déroulant dans l'ombre. Il exprime sa gratitude envers ceux qui œuvrent pour le bien public.

Monsieur Jonathan Dorthe du Service Environnement (SEn) a confirmé la bonne situation des dossiers. Le PAL a été transmis au SECA. Concernant les statuts, le SCOM a sollicité l'avis du SEn, qui a répondu avec quelques petites remarques. L'ensemble suit son cours.

10. Clôture de l'Assemblée

M. le Président Georges Python remercie, pour leur engagement, toutes les personnes présentes et se réjouit de l'opportunité de présider une assemblée dans sa commune d'origine. Il remercie particulièrement les délégué-e-s et membres de la COFI pour la confiance témoignée.

Le Vice-président de l'ABVGN, M. François Helfer remercie à son tour M. Georges Python pour son travail et son investissement dans les dossiers de l'Association.

L'Assemblée se termine à 20h45 suivie d'une agape.

Orsonnens, le 24 mai 2025

Secrétaire-Caissière



Marie-Eve Bifrare

Annexes : Listes des présences
PV de la COFI